Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2010

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le Conseil communal soumet à l'approbation du Conseil général le budget 2010, qui se résume ainsi :

Compte de fonctionnement			Prévisions des investissements		
Charges	Fr.	27'929'500	Dépenses	Fr.	1'595'000
Revenus	Fr.	26'129'500	Recettes	Fr.	300'000
Excédent de charges	Fr.	1'800'000	Investissements nets	Fr.	1'295'000

2. Remarques générales

Alors que l'enjeu du budget 2009 avait été d'imaginer et de chiffrer de la manière la plus fiable possible le fonctionnement de la nouvelle commune de La Tène, celui de l'année 2010 a consisté essentiellement à envisager l'évolution du ménage communal dans un contexte de crise conjoncturelle qui aura d'abord été financière, puis économique et maintenant sociale.

Ainsi, dès le début de l'élaboration du budget 2010, en août 2009, le Conseil communal a commencé à disposer de premières données chiffrées permettant de quantifier les effets de la crise, principalement au niveau des rentrées fiscales (baisse du produit de l'impôt sur les personnes morales et stagnation de celui concernant les personnes physiques) et des activités d'action sociale (hausse du nombre d'assistés). Le constat est bien évidemment que le résultat des comptes communaux 2009 à 2011 sera fortement et négativement influencé.

Toutefois, un premier bilan partiel après les trois premiers trimestres d'exercice, a permis d'un autre côté de conclure que la commune de La Tène dispose de bases structurelles saines qui, conjuguées avec diverses mesures (telles l'affectation de l'aide à la fusion et la révision de certains tarifs), ainsi qu'avec la poursuite d'une gestion rigoureuse des postes sous la maîtrise directe du Conseil communal (notamment le personnel, les biens, les services et les marchandises, et l'activité d'investissement), devraient permettre d'affronter les années 2010 et 2011 sans crainte excessive, mais avec une attention toute particulière.

En effet, malgré un sérieux excédent de charges 2010 et parce qu'une crise est par définition sous nos latitudes à qualifier de conjoncturelle, donc de temporaire, le Conseil communal estime qu'il conviendra en 2010 de mener une politique du *dos-rond*¸ en ne touchant pas aux bases de notre jeune collectivité publique (notamment par une diminution des prestations à la population ou par une hausse de l'impôt), et en absorbant en fin d'exercice le déficit par la fortune communale.

Il sied entre parenthèses de relever que le déficit initialement prévu en 2009 (-412'300 francs) aurait pu être complètement comblé dans un contexte économiquement et législativement stable, notamment par la maîtrise des charges de personnel (diverses mutations permettent d'envisager une baisse des coûts de -250'000 francs en 2010), les hausses des revenus du camping (+45'000 francs) et de la redevance électrique (+100'000 francs), les baisses des amortissements (environ -182'000 francs par l'affectation d'une partie de l'aide à la fusion et la réaffectation de la réserve concernant les taxes de dessertes routières) et de l'intérêt de la dette (environ -111'000 francs). En outre, à l'élaboration du budget 2010, les prévisions des dépenses en lien avec les biens, les services et les marchandises ont fait l'objet d'une attention particulière et le Conseil communal a délibérément renoncer à certaines d'entre elles pour, à tout le moins, éviter toute progression voire de les réduire (-0.21% ou -6'600 francs par rapport au budget 2009). Comme vous le savez toutefois, le scénario de la stabilité n'est pas celui vécu en 2009, ni à vivre en 2010 !

Au vu de ces éléments, pour disposer d'une vue la plus fidèle de ce que pourrait être l'exercice 2010, le Conseil communal a pris certains choix, qui sont les suivants :

- Recettes fiscales : le Conseil communal a adopté des prévisions budgétaires basées sur celles de l'Etat et table sur une baisse importante du produit fiscal émanant des personnes morales (alentours de -45% par rapport aux comptes 2008) et sur une absence de progression de la recette d'impôt des personnes physiques (alors que l'Etat escompte une progression de +0.2%, y compris l'impôt à la source et sur les travailleurs frontaliers). Ces prévisions à la baisse sont congruentes avec les demandes de révision de taxation déposées en 2009 par les principales personnes morales contributrices. Nous nous permettons de vous renvoyer aux commentaires particuliers figurant en marge du budget de fonctionnement pour des explications plus circonstanciées.

- Charges partagées avec l'Etat et propositions de reports de charges : le Conseil communal s'est fondé sur les directives et informations de l'Etat concernant l'élaboration des budgets communaux. En sus des charges ordinairement partagées, il a également intégré les différents reports de charges qui sont proposés par le Conseil d'Etat au Grand Conseil lors de la session du 1er et 2 décembre et qui, en cas d'acceptation, engendreraient des dépenses supplémentaires à couvrir par le ménage communal d'environ 240'000 francs en 2009, puis de 170'000 francs additionnels en 2010 (Cf. ci-dessous Remarques particulières). Le Conseil communal juge inélégante la manœuvre du Conseil d'Etat qui souhaite se restructurer sur le dos des communes et il n'admet pas lesdits reports de charges, ce qu'il a communiqué à la députation laténienne lors d'un entretien particulier le 16 novembre 2009. Il est bien entendu qu'en cas de refus de tout ou partie des reports de charges, un amendement sera présenté lors de la séance du Conseil général le 10 décembre 2009.

3. Remarques particulières

Le Conseil communal renvoie aux commentaires figurant en regard du budget de fonctionnement (Cf. cahier 2) pour des explications détaillées sur les différents comptes du budget 2010. Il livre ici uniquement quelques considérations sur des thèmes particuliers, soit la méthode d'élaboration du budget (chapitre 3.1), l'affectation d'une partie de l'aide à la fusion et de la réserve concernant les taxes de dessertes routières (chapitre 3.2), les reports de charges de l'Etat sur les communes (chapitre 3.3), les mesures salariales (chapitre 3.4), les recettes fiscales (chapitre 3.5) et la péréquation financière intercommunale (chapitre 3.6).

3.1 Méthode d'élaboration du budget

Le budget 2010, qui a été à l'élaboration dès le mois d'août 2009, a été bâti en deux phases successives. Dans un premier temps, des récoltes d'informations et des réflexions ont été menées de manière autonome par dicastère et sous l'égide directe du responsable politique compétent, avec l'appui des chefs de service concernés. Ensuite, une analyse générale a été effectuée par le plenum du Conseil communal pour aboutir à une vision globale et pour chiffrer le projet de budget 2010 soumis à votre approbation.

3.2 Affectation d'une partie de l'aide à la fusion et de la réserve concernant les taxes de dessertes routières

En application des principes de la convention de fusion, un tiers de l'aide cantonale à la fusion (682'000 francs sur 2.045 millions de francs) a été affecté en 2009 au désendettement de la dette communale et parallèlement à l'amortissement d'investissements, soit :

Affectation d'un montant de 682'000 francs provenant de l'aide à la fusion			
Libellé	Compte	Solde au 31.12.2008	Gain sur amort. 2009
Règl. parcage Tène	141.30.14	21'844.75	4'700
30 km/h Sugiez-Vignes-Paul Vouga	141.30.17	19'135.65	8'600
Etude place du village	140.30.05	45'768.55	19'600
Construction abri vélos	143.60.02	21'008.70	2'500
Horodateurs	141.30.15	86'298.50	9'500
Assainissement places de jeux	141.30.13	125'282.05	11'700
Equip. électrique CSUM	143.60.01	117'583.05	21'700
Aménagement itinéraire HPM	141.30.11	66'664.80	20'000
Aménagement giratoire Biolles/Etoile I	141.30.03	21'414.30	3'500
Châtellenie, terrain et trottoir	141.30.09	46'331.65	6'700
Aménagement giratoire Biolles/Etoile II	141.30.04	26'843.00	6'100
Interconnexion fibre optique	140.01	20'377.50	20'378
Bâtiment accueil camping	141.40.03	52'700.00	5'600
Camping étude résidents Tène	141.40.04	11'490.00	4'200
		682'425.50	144'778

Egalement en 2009, une autre opération a consisté, dans un premier temps, à désenchevêtrer la réserve concernant les taxes de dessertes routières (compte B280.08, 2.275 millions de francs au 1er janvier 2009), qui est alimentée par l'intégralité des taxes d'équipement perçues lors des sanctions de plans, en la répartissant entre les domaines de l'approvisionnement en eau (part de 25%), de l'épuration (part de 25%) et les routes à proprement parler (part de 50%). Lors d'une seconde étape, un peu plus de la moitié de la part ainsi affectée aux routes a permis d'amortir le solde de l'investissement concernant la rue des Indiennes.

Amortissement par la moitié des taxes de dessertes routières			
Libellé	Compte	Solde au 31.12.2008	Gain sur amort. 2009
Rue des Indiennes	141.30.02	605'886.70	37’500
		605'886.70	37’500

Ces opérations sont conformes au Règlement concernant les finances et la comptabilité des communes (RFC ; RSN 171.15), du 18 mai 1992, et ont été menées avec l’approbation du service des communes. Elles permettent d’alléger les charges financières de la commune d’un montant avoisinant 182'000 francs.

3.3 Report de charges de l’Etat sur les communes

Comme dit plus haut, le Conseil communal a intégré dans le budget 2010 les différents reports de charges sur les communes (en vigueur ou encore sujets à acceptation de la part du Grand Conseil), qui sont résumés ainsi :

		Report de charges	Report de charges			Addition des reports	Budget 2010 (non arrondis)		Budget 2011 (non arrondis)
		2009	2010 & 2011			2009 à 2011			
		(1)	(2)	(3)		(1+2+3)	(sans 3)	(avec 3)	(avec 3)
		Mis en vigueur en 2009, et intégré au budget 2009	Accepté en 2009 par le GC, à intégrer au budget 2011	Soumis au GC en 2009, à intégrer au budget 2010	Soumis au GC en 2009, à intégrer au budget 2011				
530.361.00	Remise cotisations AVS/AI	3’500				3’500	3’500	3'500	3’500
541.361.00	Part instit. mineurs hand.		50’000			50’000	20’000	20’000	70’000
581.361.00	Aide sociale (subside LAMal)				158’400	158’400	1’272’100	1'272'100	1'430’500
582.361.00	Mesures d'intégration prof.			51’326	12’831	64’157	334’352	385'678	398’509
589.361.00	ALFA pers. sans act. lucr.	12’215				12’215	12’215	12'215	12’215
650.364.00	Transports publics			186’212		186’212	661’237	847'449	847’449
		15’715	50’000	237’538	171’231	474’484	2'303’404	2'540’942	2'762’173
Equivalence en point(s) d’impôt (1 pt valant 160'500 francs à fin sept. 2009)		0.10	0.31	1.48	1.07	2.96	14.35	15.83	17.21

En cas de refus (partiel ou total) par le Grand Conseil desdites propositions de report de charges (point 3 du tableau ci-dessus) lors de la session du 1er et 2 décembre 2009, le budget sera amendé lors de la séance du Conseil général le 10 décembre prochain.

3.4 Mesures salariales

Le personnel communal est soumis à la législation cantonale sur le statut de la fonction publique et les traitements communaux suivent les adaptations décidées par l'Etat (art. 177 alinéas 1 et 3 du Règlement général de commune, du 19 février 2009).

Ainsi, pour 2010, aucune progression salariale (échelons automatiques ou complémentaires, hautes-paies) n'est accordée et la retenue obligatoire est maintenue (mais réduite de 1.31 à 1.11%), alors que l'indexation à l'évolution de l'IPC entre novembre 2008 et novembre 2009 sera pleinement accordée.

Nous nous permettons de vous renvoyer au commentaire particulier du compte 020.301.00, Administration générale, Traitements, pour des renseignements plus détaillés concernant le calcul des traitements et au rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 19 mars 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Eric Flury et Jérôme Amez-Droz, intitulée « Personnel de la Commune de La Tène : Quelle politique de formation ? », du 16 novembre 2009, pour des indications concernant la formation du personnel.

3.5 Recettes fiscales

Impôt direct des personnes physiques

En raison des effets de la crise sur l'économie, et par conséquent sur les revenus et le chômage, le produit de l'impôt provenant des personnes physiques devrait au mieux connaître un net tassement de sa progression en 2010.

Sur la base des taxations 2008 en cours, des adaptations de tranches 2009 ainsi que des perspectives économiques, le service des contributions a calculé, dans le cadre du budget 2010 de l'Etat, que la progression des recettes fiscales devraient s'élever à +2.1% entre 2008 et 2009, soit une quasi stagnation en regard du budget 2009. Si les salaires de base seront plus élevés en 2009 (qu'en 2008) et équivalents à l'année précédente en 2010, il est quasiment certain que les bonus 2009 et 2010 seront nettement plus faibles, voire inexistants. En outre, la hausse du taux de chômage aura un impact important sur les recettes fiscales et la difficulté est à l'heure actuelle de mesurer le niveau des recettes fiscales 2009 et, sur cette base, d'évaluer les recettes fiscales 2010.

Par prudence, le Conseil communal a budgété en 2010 le même montant qu'en 2009 (contrairement à l'Etat qui table sur une progression de +0.2% y compris l'impôt à la source et l'impôt sur les travailleurs frontaliers).

Impôt direct des personnes morales

Selon les tendances conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération, la tendance récessive qui s'est accentuée durant le premier semestre 2009 (estimation de contraction annuelle du PIB de -2.7%), devrait se poursuivre jusqu'à fin 2010 au moins, mais à un niveau moindre (estimation de contraction annuelle du PIB de -0.4%), notre industrie d'exportation étant particulièrement touchée.

Le montant de l'impôt porté au budget 2010 est basé sur les résultats d'une enquête réalisée en 2009 par le service des contributions auprès des 100 plus grandes entreprises contributrices, du chômage partiel et des demandes d'adaptations des tranches déposées en 2009, desquelles il faut interpréter une baisse importante des recettes fiscales en 2009 déjà, puis en 2010.

Le montant de 4.3 millions de francs inscrit au budget 2010 pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales représente une chute massive de -24.56% par rapport au budget 2009 et de -45.35% par rapport aux comptes 2008 (des anciennes communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier).

Impôt foncier

L'impôt foncier est l'impôt grevant les immeubles de placement des personnes morales et celui prélevé sur les immeubles de rendement appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1.5‰ de l'estimation cadastrale. Le montant de cet impôt fluctue peu. Le montant porté au budget correspond au produit 2009.

3.6 Péréquation financière intercommunale

Nous nous permettons de vous renvoyer au commentaire particulier du compte 922.361.00, Finances et impôts, Péréquation financière, pour une présentation des principes de calcul de la participation communale.

Le Conseil communal relève toutefois que la législation cantonale sur la péréquation financière intercommunale (dite péréquation *horizontale*) fait l'objet de réflexions de la part de l'Etat et qu'un projet de révision devrait être présenté au Grand Conseil en 2011. Suivant de près cette problématique, le Conseil communal a obtenu de la part du conseiller d'Etat Jean Studer, chef du DJSF, qu'il vienne effectuer une présentation le 7 décembre 2009, accompagné des représentants du service des communes.

4. Remarques par poste comptable

Ce chapitre indique la charge nette de chaque poste comptable, avec mention de la progression par rapport au budget 2009 (en pour cent et en valeur absolue) ainsi que les principales causes de variation. Les commentaires à l'appui du budget 2010 donnent des indications plus circonstanciées.

0 – Administration
Charge nette de 1'411'000 francs (-43'000 francs ou -2.96% par rapport au budget 2009)

La baisse est principalement expliquée par la diminution du volume des vacations du Conseil communal car la commune de La Tène commence à prendre son rythme de croisière (-23'000 francs, compte 012.300.01, Conseil communal, Séances et vacations), par des achats informatiques (-12'000 francs, compte 020.311.01, Administration générale, Achats informatiques) et par un aménagement des locaux (-15'000 francs, compte 020.314.00, Administration générale, Entretien, aménagement des locaux) moindres, ainsi que par la

modification des imputations internes des traitements (-28'000 francs, compte 020.490.04, Administration générale, Imputations internes traitements), contrebalançant la hausse des coûts due à l'augmentation du taux d'occupation d'une employée du service technique, à la progression du traitement des deux apprentis (passage d'une année scolaire à l'autre) et à l'engagement d'un-e troisième apprenti-e ou d'un-e stagiaire (+20'000 francs, compte 020.301.00, Administration générale, Traitements).

1 – Sécurité publique
Charge nette de 442'000 francs (+6'500 francs ou +1.49% par rapport au budget 2009)

La stabilité est due à la réduction à néant des amortissements en matière de sécurité (-8'500 francs, compte 113.331.00, Sécurité publique, Amortissements) et à la perception d'une indemnité revue d'agence régionale AVS (-8'000 francs, compte 101.436.00, Justice, divers, CCNC indemnité agence AVS), qui compensent partiellement la prise en compte d'un budget de fonctionnement sur 12 mois de ladite agence (+17'000 francs, compte 101.310.01, Justice, divers, Participation agence régionale AVS) ainsi que l'augmentation de la participation au SIS-incendie (+7'000 francs, compte 140.352.00, Police du feu, Participation SIS ; le SIS de la Ville de Neuchâtel, auquel la commune de La Tène est légalement liée, établit le budget de fonctionnement).

Les coûts du contrat de prestations avec la Police neuchâteloise (compte 113.318.40) et du SFBL (compte 140.352.01) sont stables.

2 – Enseignement & formation
Charge nette de 5'251'500 francs (-369'400 francs ou -6.57% par rapport au budget 2009)

La diminution provient de la baisse de la masse salariale (-213'500 francs, comptes 200.302.00, Ecole enfantine, Traitements, 210.302.00, Ecole primaire, Traitements, et 210.302.03, Ecole primaire, Soutien pédagogique) - qui est due à des mutations au plan du personnel (départs en retraite et remplacement par des personnes plus jeunes) et non pas à des regroupements de classes ou à la suppressions de prestations - et par la correction d'une erreur au budget 2009 concernant les participations ESRN aux coûts du collège Billeter et du service de conciergerie (-198'700 francs, comptes 211.452.01, Ecole secondaire, Remboursement ESRN collège Billeter, et 211.452.02, Ecole secondaire, Remboursement ESRN conciergerie), qui contrebalancent totalement la hausse des coûts provenant d'un nombre supérieur d'élèves scolarisés à l'ESRN (+57'000 francs, compte 211.352.00, Ecolages à ESRN et autres centres scolaires ; passage de 274 élèves en 2009 à 281 en 2010).

3 – Culture, loisirs, sports
Charge nette de 703'500 francs (-122'900 francs ou -14.87% par rapport au budget 2009)

La réduction des coûts provient notamment de la réduction des amortissements suite à l'affectation de l'aide à la fusion (-45'500 francs, comptes 330.331.00, Parcs publics et places de jeux, Amortissements, et 351.331.00, Site de La Tène, Amortissements) et de l'augmentation des recettes du camping suite à l'adaptation du tarif (-45'000 francs, comptes 351.427.04, Site de La Tène, Locations parcelles résidents, et 351.427.05, Site de La Tène, Locations parcelles de passage).

Il est à noter que l'assainissement des rampes de mise à l'eau des ports n'aura aucune incidence sur le compte d'exploitation, en raison du prélèvement à la réserve des ports et des rives.

4 – Santé
Charge nette de 173'000 francs (+7'500 francs ou +4.53% par rapport au budget 2009)

Cette stabilité n'appelle aucun commentaire particulier, sous réserve que la légère hausse provient de l'adaptation sur la base des comptes 2009 du coût du service dentaire (+3'000 francs, compte 460.318.01, Service dentaire) et de la hausse de la participation au SIS - service d'ambulance (+ 4'000 francs, compte 490.352.00, Participation Service de l'ambulance ; le SIS de la Ville de Neuchâtel, auquel la commune de La Tène est liée par convention, établit le budget de fonctionnement).

5 – Prévoyance sociale
Charge nette de 2'256'500 francs (+302'500 francs ou +15.48% par rapport au budget 2009)

Comme ces dernières années, les charges en relation avec ce poste continuent de progresser.

Il en va ainsi de la protection de la jeunesse (+68'500 francs, sous-poste 540, Structures d'accueil de l'enfance), notamment en raison de l'extension des prestations de la structure Les Moussaillons (accueil des nourrissons et développement de l'accueil parascolaire). Conjointement, la crise économique devient sociale et entraîne une hausse du nombre d'assistés ainsi que des coûts de l'action sociale (+233'000 francs, comptes 581.365.00, Action sociale, Participation action sociale, et 582.361.00, Office du travail, Participation mesures d'intégration professionnelles, hors prise en compte des propositions de reports de charges de l'Etat sur les communes).

Enfin, diverses propositions de reports de charges de l'Etat sur les communes (Cf. ci-dessus Remarques particulières, 3.3, Report de charges de l'Etat sur les communes) sont susceptibles d'engendrer une hausse supplémentaire (+51'326 francs en 2010, compte 582.361.00, Office du travail, Participation mesures d'intégration professionnelles ; puis encore +171'231 francs en 2011, comptes 581.361.00, Action sociale, Participation action sociale et 582.361.00, Participation mesures d'intégration professionnelles).

A noter que l'unique baisse concerne la participation aux allocations familiales (-59'500 francs, compte 589.361.00, Personnes sans activité, Parts allocations familiales) - qui est une nouvelle charge depuis 2009 suite à l'adoption par le Grand Conseil le 3 septembre 2008 de la nouvelle loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LILAFAM) - et qui avait été surestimée par les services de l'Etat pour le budget 2009.

6 – Trafic
Charge nette de 1'740'500 francs (+116'000 francs ou +7.14% par rapport au budget 2009)

L'augmentation est notamment expliquée par la hausse de la part au *pot commun* des transports en cas d'acceptation d'une des propositions de reports de charges du Conseil d'Etat lors de la session du Grand Conseil le 1er et 2 décembre prochain, (passage de

+661'500 francs à +847'500 francs, compte 650.364.00, Trafic régional, Participation entreprises de transports ; hors prise en compte de la part aux lignes Marin - Le Landeron et Colombier - Bôle), qui est en partie neutralisée par la baisse des routes (-40'500 francs, sous-poste 620, Réseau des routes communales) et par la hausse des recettes des parkings (-46'500 francs, sous-poste 621, Parkings).

7 – Protection & aménagement de l'environnement
Charge nette de 434'000 francs (+68'000 francs ou +18.58% par rapport au budget 2009)

La hausse provient de la progression des coûts d'évacuation et de traitement de certains déchets (+35'000 francs, comptes 721.318.00, Autres déchets, Compostage, et 721.318.02, Autres déchets, Participation déchetterie de Cornaux). Par ailleurs, l'exercice 2009 oblige à revoir à la baisse les recettes provenant des sanctions de plans (+20'000 francs exprimés en termes de charges, compte 790.431.00, Aménagement du territoire, Recettes sanctions des plans) et à tenir compte de l'augmentation du taux d'occupation d'une employée (+16'000 francs, compte 790.390.04, Aménagement du territoire, Imputations internes traitements administration).

Une évaluation est actuellement menée afin de vérifier l'adéquation entre la clé de répartition des imputations internes des traitements (compte 790.390.04, 120% de taux d'activité affecté aux activités d'aménagement du territoire) qui est utilisée au plan comptable et les heures de travail effectives. Selon les conclusions de cette évaluation, ladite clé sera modifiée en 2010.

Pour rappel, le service des eaux (poste 700), l'épuration (poste 710) et les déchets urbains (poste 720) sont à autofinancer par la taxe.

8 – Economie publique
Produit net de 759'500 francs (+104'000 francs ou +15.87% par rapport au budget 2009)

L'amélioration du produit provient de la hausse de la ristourne du Groupe E SA au titre de redevance électrique, qui est directement proportionnelle aux produits des ventes (+100'000 francs, Electricité et gaz, Ristourne Groupe E).

9 – Finances & impôts
Produit net de 9'852'500 francs (-1'526'500 francs ou -13.42% par rapport au budget 2009)

La diminution provient essentiellement de la baisse du produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (-1.4 million de francs, compte 900.401.00, Impôts, Impôt sur le bénéfice des PM), qui est très légèrement atténuée par la hausse de celui provenant de l'impôt foncier (+50'000 francs, compte 900.402.00, Impôts, Impôt foncier PM).

A noter également que la participation à la péréquation financière intercommunale est en progression (+98.500 francs, compte 922.361.00, Péréquation financière), alors que le poids des intérêts passifs diminue (-111'000 francs, sous-poste 940, Intérêts et récapitulation par nature N322, Intérêts passifs, Dettes à moyen et long termes).

5. Conclusion

Il ressort de ce qui précède que les objectifs financiers visés par la fusion des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, et initiés en 2009, auraient pu être pleinement en passe d'être atteints dans un contexte économiquement et législativement stable, en comblant notamment le déficit initialement prévu (-412'500 francs) et en atteignant ainsi l'équilibre du ménage communal.

Toutefois, la crise financière, puis économique et maintenant sociale, ainsi que les propositions de reports de charges sur les communes, constituent de nouveaux défis que le Conseil communal entend relever sans vaine précipitation, avec clairvoyance et discernement.

Ceci étant, par le présent budget, le Conseil communal propose de conserver à la jeune commune de La Tène, en ne procédant à aucune coupe budgétaire et en absorbant le déficit d'exercice 2010 par la fortune communale, la marge de manœuvre nécessaire à la poursuite de la mise sur pied des synergies potentielles votées par la population lors de l'acceptation de la fusion des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier (p.ex. rendre certaines prestations communales autoporteuses et développer la valorisation du patrimoine financier), lesquelles ne peuvent être accomplies que sur plusieurs années.

Dans son évaluation de la situation, le Conseil communal, faisant en cela siennes les appréciations de divers collèges d'experts, estime qu'aucun signe n'indique que l'économie helvétique en général, et neuchâteloise en particulier, serait entrée dans une spirale récessive. Au contraire, les tendances et les indices tant boursiers qu'économiques semblent plutôt indiquer les timides signes d'une reprise et le Conseil communal estime prématuré de procéder à des coupes dans les prestations communales, à réduire davantage les dépenses concernant les biens, les services et les marchandises, ou d'envisager une hausse du coefficient fiscal.

Il est par contre évident que le Conseil communal suivra avec une attention toute particulière l'évolution du ménage communal au cours de l'année 2010, en faisant notamment un premier point de la situation lors du bouclement des comptes 2009 (en avril 2010), et qu'en cas de péjoration nette de la situation par rapport à son appréciation actuelle, il prendra alors des mesures énergiques et utiles, avec l'appui de la commission financière et du Conseil général.

Au vu des explications données, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération et d'adopter le présent budget.

La Tène, le 16 novembre 2009 CONSEIL COMMUNAL

Annexe

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général approuvant le budget 2010

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Approbation du budget

Article premier Est approuvé le budget de l'exercice 2010 comprenant

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	Fr.	27'929'500
Revenus	Fr.	26'129'500
Excédent de charges	Fr.	1'800'000

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit

Dépenses	Fr.	1'595'000
Recettes	Fr.	300'000
Investissements nets / augmentation	Fr.	1'295'000

Entrée en vigueur

ent arrêté entre en vigueur immédiatement.

s, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

La Tène, le 10 décembre 2009

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,

M. Binggeli N. Krügel